

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit des espaces et des activités maritimes

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Mer et littoral

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de master *Droit des espaces et activités maritimes* est rattachée au domaine Droit, économie, gestion (DEG) relevant de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Droit, économie et gestion et au domaine Sciences de la mer et du littoral (SML) relevant de l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM). Elle est adossée à l'UMR (unité mixte de recherche) AMURE (Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces marins et littoraux) qui regroupe deux laboratoires : le Centre de droit et d'économie de la mer (CEDEM) et le département d'économie maritime de l'IFREMER (Institut français de recherche sur l'exploitation de la mer).

Elle ne comporte pas de spécialité. Le parcours de formation, indifférencié, comprend en deuxième année (M2) une finalité professionnelle et une finalité recherche.

L'objectif est de former des juristes spécialisés à la fois en droit de la mer et en droit maritime. Il vise à l'acquisition de compétences adaptées à l'environnement professionnel susceptible d'être concerné, permettant ainsi l'accès au métier de conseiller juridique auprès des professionnels et institutions intervenant dans le secteur : armateurs, chargeurs, transitaires, commissionnaires, assureurs, collectivités territoriales, etc. La finalité recherche permet également d'envisager la poursuite en doctorat.

Le parcours de formation est construit de façon à permettre une spécialisation progressive. Des enseignements très généraux et pas nécessairement tournés vers le droit de la mer ou le droit maritime sont dispensés en première année (M1). Ils préparent et cèdent la place à un éventail d'enseignements variés et dédiés en seconde année (M2).

Le parcours combine formation théorique et techniques d'initiation à la recherche d'un côté (séminaire de recherche, formation à la recherche documentaire autour de la mer, stage et mémoire de recherche en M2) et formation pratique de l'autre (stages en M1 et M2, visites de terrain, conférences dispensées par les professionnels, etc.).

Le nombre d'inscrits en M1 varie entre une quinzaine et une vingtaine d'étudiants, essentiellement en formation initiale ; en M2, l'effectif est stabilisé depuis 2011 à quinze étudiants, essentiellement en formation initiale.

Les enseignements sont dispensés à Brest/Plouzané.

Synthèse de l'évaluation

La formation est de qualité et en cohérence totale avec l'orientation maritime privilégiée pour l'enseignement supérieur et la recherche au sein de l'UBO, qu'exprime le champ *Mer et littoral*.

En plus du contexte scientifique performant par l'adossement à l'UMR AMURE, unité de recherche faisant autorité en droit et économie de la mer, l'environnement institutionnel et socioprofessionnel local offre également un contexte très favorable, contribuant à donner du sens à la formation et offrant des possibilités variées de stage et de débouchés professionnels.

Au regard de l'objectif poursuivi - formation de juristes maritimistes et spécialistes du droit de la mer - le cursus est parfaitement conçu et d'une grande richesse. L'équipe pédagogique est diversifiée et reflète un bon équilibre des deux grandes catégories de compétences attendues (droit de la mer/droit public et droit maritime/droit privé). La place des intervenants professionnels en M2 pourrait être développée.

Le master assure une spécialisation progressive à travers une bonne articulation des enseignements en M1 et M2 : la première année permet l'acquisition des bases fondamentales en droit de la mer, droit maritime et droit du littoral ainsi que l'acquisition des bases plus générales nécessaires à l'appréhension des enseignements spécialisés de la seconde année.

Le tout forme une offre aussi solide que cohérente. On observe qu'il n'existe cependant pas de dispositif spécifique de mise à niveau en M2 pour les étudiants ayant un bon niveau général mais des lacunes dans les fondements de l'une des trois matières fondamentales.

Bien que le choix pour la finalité recherche soit offert en M2, les étudiants optent à de rares exceptions près pour la finalité professionnelle (un seul choix pour la finalité recherche sur les trois dernières années, de rares poursuites en doctorat). Dans cette perspective, la place accordée aux outils pédagogiques susceptibles d'améliorer l'insertion professionnelle a été constamment améliorée ces dernières années et est très satisfaisante. En revanche, la formation gagnerait à accueillir davantage de professionnels au sein de l'équipe pédagogique.

Le pilotage de la formation est très sérieusement pensé, avec des réunions périodiques de l'équipe pédagogique, au moins trois fois par an, et un Conseil de perfectionnement efficace.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques ; un suivi de l'acquisition des compétences devrait être mis en place.

L'attractivité de la formation est satisfaisante et en augmentation constante s'agissant du M2 comme en témoigne le nombre de dossiers de candidature soumis (de 55 dossiers en 2010 à 87 en 2014). Le nombre d'inscrits est adapté aux objectifs du master : entre 15 et 20 sur la période évaluée, en M1 comme en M2.

L'ouverture à l'international s'est améliorée au cours des dernières années et devrait s'accroître à la rentrée prochaine avec un enseignement entièrement dispensé en anglais. Les efforts pour développer encore davantage cette dimension essentielle dans un tel domaine doivent être poursuivis.

Le taux d'insertion professionnelle moyen sur la période évaluée reste peu satisfaisant (environ 50 %) et le suivi spécifique des diplômés est insuffisant.

Points forts :

- Une formation parfaitement cohérente, riche et en adéquation avec le contexte scientifique, institutionnel et socioprofessionnel local.
- Une équipe pédagogique solide où les deux grandes catégories de compétences attendues (droit de la mer/droit public et droit maritime/droit privé) sont représentées de manière équilibrée.
- De nombreux modules pédagogiques tournés vers l'insertion professionnelle.
- Une gouvernance et un Conseil de perfectionnement efficaces.
- Des efforts constants pour mieux prendre en compte l'enjeu de la professionnalisation.

Points faibles :

- Insuffisance du suivi spécifique des diplômés. En conséquence, absence de données précises sur les emplois occupés par les anciens ou les niveaux de salaires ; dans le même temps, données disponibles montrant un taux d'insertion professionnelle insuffisant (taux d'emploi autour de 50 %).
- Une place des intervenants professionnels trop limitée en M2.
- Pas de dispositif de mise à niveau en M2, pour les fondamentaux en droit de la mer et/ou en droit maritime et/ou en droit du littoral.
- Une ouverture à l'international insuffisante.
- Une absence de suivi de l'acquisition des compétences et de supplément au diplôme.

Recommandations :

Des améliorations demeurent possibles, en particulier sur cinq points. Il s'agirait d'abord d'assurer un réel suivi qualitatif des étudiants diplômés et de délivrer un affichage précis de ce suivi. Une collecte de données sur les emplois exacts et les salaires à partir du réseau des anciens pourrait être mise en œuvre. Le renforcement des effectifs, tant en M1 qu'en M2, pourrait être envisagé par l'accueil d'un nombre plus significatif d'étudiants en formation continue et/ou en

alternance. La création d'un dispositif de mise à niveau en M2, pour les fondamentaux en droit de la mer et/ou en droit maritime et/ou en droit du littoral pourrait être envisagée. De façon à renforcer le taux d'insertion professionnelle, un accroissement des interventions des professionnels dans le M2, pourrait ensuite être envisagé pour étoffer les liens avec les employeurs potentiels. Il conviendrait également, comme cela est d'ailleurs annoncé, de développer l'ouverture internationale, en concluant des partenariats internationaux et en renforçant la place des enseignements en anglais. Au-delà des modalités classiques d'évaluation, il s'agirait enfin de mettre en place un suivi de l'acquisition des compétences attendues.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le parcours est parfaitement conçu et offre un contenu d'une grande richesse, combinant une large panoplie d'enseignements en droit de la mer, en droit maritime, en droit du littoral. Le M1 propose trois cours fondamentaux centrés sur le droit de la mer et des activités maritimes ; le reste des enseignements porte sur des matières générales (droit de l'Union européenne, droit du commerce international, droit des assurances, etc.), l'objectif étant que les étudiants acquièrent les bases nécessaires pour tirer le meilleur profit des enseignements spécialisés du M2 (droit européen de la mer, droit des contrats maritimes, droit des assurances maritimes, etc.).</p> <p>Tout en étant centrée sur les matières juridiques, la formation prend en compte la pluridisciplinarité des thématiques liées à la mer. Elle propose donc également des enseignements bienvenus d'introduction aux sciences de la mer et du littoral, de géographie littorale, d'économie des ressources marines.</p> <p>Au niveau M2, on note deux finalités, l'une professionnelle, l'autre recherche, sans qu'elles soient appelées « spécialités » ni « parcours ». Des mémoires différents seront rendus dans les deux cas (soit un mémoire professionnel en lien avec un stage, soit un mémoire de recherche).</p> <p>Le parcours allie un bon dosage entre formation théorique et technique avec l'initiation à la recherche d'un côté - séminaires de méthodologie et épistémologie de la recherche en droit (M1), techniques du mémoire de recherche (M2), initiation à la recherche documentaire sur le droit de la mer -, et une formation pratique de l'autre - stages en M1 et M2 et méthodologie de la synthèse et du rapport de stage, outils variés de mise en relation avec les milieux socioprofessionnels tels que visites de terrain, conférences dispensées par les professionnels, participation aux événements brestois sur la thématique maritime (assises économiques de la mer, sea tech week, etc.) -.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation s'insère parfaitement dans l'environnement tant scientifique, qu'institutionnel et socioprofessionnel local.</p> <p>Sur le plan scientifique, la formation est adossée à l'Institut européen de la mer de l'UBO. Ce dernier regroupant l'ensemble des laboratoires en lien avec la thématique de la mer est une structure pluridisciplinaire. L'insertion de l'UMR de rattachement à l'Institut participe à une solide dynamique scientifique et crée un environnement propice à la transversalité et pluridisciplinarité de la formation.</p> <p>Sur les plans institutionnel et socioprofessionnel local, l'environnement fait particulièrement sens en raison des multiples structures et organismes tournés vers la mer à Brest : IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), pôle Mer-Bretagne, Institut d'excellence pour la transition énergétique, station de pilotage portuaire, service maritime de la DDE, préfecture maritime, etc. On peut regretter que ne soit pas précisée la liste et la nature des entreprises et services du secteur mer, dont il est dit qu'ils accueillent l'essentiel des étudiants en stage.</p> <p>On note que le master cohabite avec un M2 à l'Université de Nantes (<i>Droit et sécurité des activités maritimes et océaniques</i>). L'orientation de ce dernier diplôme, tourné essentiellement vers les questions de sécurité des navires et sûreté des ports, empêche d'y voir une formation concurrente.</p>

<p align="center">Equipe pédagogique</p>	<p>Le pilotage est très sérieusement pensé, avec réunions périodiques de l'équipe pédagogique au moins trois fois par an, permettant un suivi collégial de la promotion en cours, depuis son recrutement jusqu'au départ en stage.</p> <p>L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants-chercheurs de l'UBO (M1), rattachés plus spécifiquement à l'UMR AMURE (M2). Elle comporte, comme attendu au regard des disciplines enseignées, un nombre voisin d'enseignants-chercheurs en droit public (11) et droit privé (8), ainsi que trois issus d'autres disciplines (histoire du droit, géographie, anglais).</p> <p>Si la formation a souffert d'un manque d'encadrement au début de la période évaluée, le vivier des enseignants-chercheurs s'est progressivement étoffé avec le recrutement d'un professeur en droit privé, et de trois maîtres de conférences (MCF) et trois MCF ont obtenu leur habilitation à diriger des recherches (HDR).</p> <p>La réserve principale porte sur l'intégration des professionnels dans l'équipe. Sont mentionnés : l'administrateur général des affaires maritimes, un chef de service des ports maritimes, un étudiant travaillant au ministère de la défense en charge respectivement de trois enseignements. Des conférences ponctuelles de professionnels sont également organisées. Au final, les professionnels sont trop peu nombreux pour un M2 dont la finalité est essentiellement professionnelle.</p>
<p align="center">Effectifs et résultats</p>	<p>L'attractivité en M1 pour les étudiants extérieurs à l'UBO s'est accrue depuis le début de la période évaluée. Le nombre d'inscrits, après avoir augmenté sensiblement en 2011 (passage de 15 à 23) a diminué à partir de 2013 et se situe autour de la vingtaine avec une part d'étrangers relativement stable depuis 2011 (entre 7 et 9). Le nombre d'inscrits en M1 reste curieusement assez peu élevé pour un M1 en droit, à vocation assez généraliste.</p> <p>On constate une constante augmentation de l'attractivité en M2 (55 dossiers de candidature en 2010, puis 58, 68, 74 et 87 dans les années suivants). Le nombre d'inscrits en M2 a toutefois chuté à partir de 2011 (un effet de la crise ?) ; il est stabilisé à une quinzaine.</p> <p>Le devenir des étudiants montre qu'une part marginale choisit la voie de la recherche doctorale. Le taux d'insertion professionnelle pour les autres étudiants, donc l'essentiel de la cohorte, est très moyen et même en régression depuis 2011 (environ 75 % en 2010, puis environ 50 % en 2011 et 2012 ; un effet de la crise ?). Les poursuites d'études vers d'autres masters ne sont pas négligeables sans qu'aucune explication ne soit donnée. Aucune donnée n'est par ailleurs communiquée pour la période récente et des statistiques précises sur la nature des emplois occupés, sur les salaires font défaut. Le suivi des diplômés est en l'état insuffisant.</p>

<p align="center">Place de la recherche</p>	<p>La formation est adossée à l'UMR AMURE, unité de recherche faisant autorité en droit et économie de la mer.</p> <p>Les étudiants sont associés, sur le plan scientifique, aux colloques organisés par l'UMR et bénéficient aussi des synergies propres à l'environnement (Institut de recherche pour le développement (IRD), IFREMER, AAMP, etc.) : rédaction de la synthèse des communications du colloque de 2014, présentée devant l'équipe pédagogique et soumise à évaluation.</p> <p>La formation permet aux étudiants de faire en M2 un stage (trois mois) et un mémoire de recherche ; elle offre pour cela un accompagnement pédagogique satisfaisant. En amont du stage les étudiants sont en effet accompagnés dans l'initiation à la recherche par un cours substantiel de méthodologie et épistémologie de la recherche en droit (24 heures) en M1, puis par un séminaire ponctuel (4 heures) de technique du mémoire de recherche. S'y ajoutent aussi 7 heures de formation à la recherche documentaire sur la mer.</p> <p>La poursuite en doctorat reste néanmoins marginale (un à deux étudiants par an). La formation a donc une finalité essentiellement professionnelle.</p>
--	--

<p style="text-align: center;">Place de la professionnalisation</p>	<p>Compte-tenu du choix préférentiel des étudiants pour la finalité professionnelle, la formation développe un ensemble d'initiatives intéressantes valorisant la professionnalisation dans le cursus. Le bilan est riche et positif : séminaires de techniques de la recherche d'emploi, bilan personnel et professionnel, exploration et ciblage du marché, entretiens individuels de préparation à la recherche de stage.</p> <p>Les étudiants sont accompagnés dans la construction de leur parcours professionnel (technique du CV, de l'entretien, techniques de recherche d'emploi).</p> <p>La formation met également en place des dispositifs afin de faciliter le contact avec les milieux socioprofessionnels : conférences de professionnels, soutien des professionnels au voyage d'étude des étudiants et mise en place de partenariats en ce sens, participation des professionnels à la journée de restitution des travaux des séminaires de recherche, atelier expérimental (en 2015) de méthodologie professionnelle (rédaction de contrats, réponse à des appels d'offres, étude de dossier contentieux, etc.), parrainage de la promotion de M2 par un professionnel reconnu du monde de la mer (Directeur de l'AAMP en 2014) attribution par les professionnels de prix aux thèses soutenues.</p>
<p style="text-align: center;">Place des projets et stages</p>	<p>Deux stages jalonnent classiquement le parcours ; l'un facultatif d'un mois en M1, l'autre, obligatoire de trois mois en M2. On peut toutefois se demander s'il ne serait pas opportun de prévoir un stage un peu plus long (entre quatre et six mois plutôt que trois mois).</p> <p>Les stages ont pour objet, classiquement, de mettre l'étudiant en situation d'exercer ses compétences en milieu professionnel.</p> <p>Sur les cinq dernières années, les organismes d'accueil ont été pour moitié des organismes publics (35) : Grand port maritime de Nantes, Direction des ports de la chambre de commerce de Brest, préfecture maritime, Direction de mer - Conseil régional Nord-Pas de Calais, AAMP, Tribunal international du droit de la mer, etc. ; et pour moitié des organismes privés (34) : cabinets d'avocat, Groupama transports, Allianz global coporate and speciality, Nass and Wind Corporate, etc.</p> <p>Le stage de première année fait l'objet d'un rapport et, éventuellement d'une soutenance en présence du tuteur et du maître de stage.</p> <p>Le stage de M2 fait l'objet d'un mémoire substantiel d'une soixantaine de pages (hors annexe et bibliographie) et d'une soutenance. L'étudiant est invité au traitement d'une question de droit définie conjointement par un directeur de mémoire et un maître de stage.</p>
<p style="text-align: center;">Place de l'international</p>	<p>Compte tenu du champ d'expertise, on attend une dimension internationale forte pour ce diplôme. Or, la place de l'international est encore peu développée mais des efforts ont été faits récemment et sont annoncés pour développer cette dimension.</p> <p>Il n'existe pas de partenariats formels avec des universités étrangères.</p> <p>Un partenariat a en revanche été mis en place avec le Tribunal international de la mer (TIDM) en 2012. Il permet l'accueil à Brest, pendant une semaine, d'un groupe de stagiaires dans le cadre du programme de développement des compétences en matière de règlement des différends relatifs à la Convention de Montego Bay. Ces stagiaires sont déjà des professionnels de la mer dans leur Etat d'origine ; ils participent à des conférences et visitent les organismes tournés vers la mer, implantés à Brest. Ils travaillent également à la résolution d'un cas pratique avec restitution en anglais devant l'équipe pédagogique et les étudiants du master.</p> <p>Des étudiants étrangers sont régulièrement inscrits dans le master, en première et seconde année (de trois à neuf en M1 sur la période 2010-2015, de deux à trois en M2, en provenance de pays côtiers africains).</p> <p>Des étudiants font aussi des stages à l'étranger (mais s'agit-il des stages réalisés par les étudiants étrangers ?).</p> <p>Un effort a été fait et il est annoncé qu'il sera poursuivi pour développer les conférences et enseignements en anglais (un cours -événements de mer- sera proposé en anglais à la rentrée 2016).</p> <p>L'enseignement des langues est organisé en partie selon des modalités classiques, en partie selon des modalités qui tiennent compte de la prépondérance de l'anglais dans les échanges maritimes. Outre une unité</p>

	<p>d'enseignement (UE) de langue étrangère durant les semestres 1 et 2, un cours spécifique de 24 heures portant sur l'anglais maritime et commercial est ainsi placé en M2 (enseignement obligatoire).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Il n'y a pas de sélection à l'entrée en M1. L'entrée en M2 est classiquement subordonnée à la qualité du dossier et la motivation des étudiants.</p> <p>Il n'existe pas de dispositif spécifique de mise à niveau (pour le M2 notamment) et donc d'aide à la réussite. C'est un manque si l'on admet que de bons dossiers pourraient intégrer la formation en M2 en contrepartie d'une semaine intensive de cours de droit maritime, de droit de la mer et de droit du littoral.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Le dossier comporte peu d'éléments s'agissant des modalités d'enseignements visant les étudiants en situation particulière (pas de dispositif particulier pour l'apprentissage, le non présentiel, la formation continue ou les étudiants ayant des contraintes particulières).</p> <p>Il est fait mention de l'utilisation possible des potentialités offertes par l'Université numérique juridique francophone (UNJF) pour les étudiants salariés, mais l'offre de formation de l'UNJF est-elle réellement adaptée et suffisante ?</p> <p>Le dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE) n'a été sollicité qu'une fois sur la période évaluée et a permis à un ancien étudiant n'ayant pas validé sa formation dix ans plus tôt, faute d'avoir soutenu son mémoire, de valider l'expérience acquise et d'être reçu.</p> <p>Par ailleurs, l'usage du numérique se développe dans les pratiques pédagogiques mais reste très classique. Les enseignants recourent aux présentations Powerpoint. Les étudiants font de même pour la présentation de leurs travaux. L'usage de la plateforme numérique de l'UBO permet de déposer documents et exercices.</p> <p>Pour le reste, les modalités d'enseignement sont classiques, avec des cours magistraux et des travaux-dirigés. On pourrait imaginer des modalités un peu différentes autour de travaux de groupes, de jeux pédagogiques ou de « cliniques juridiques » avec des cas pratiques à résoudre.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation sont parfaitement classiques. Le régime des examens est décrit dans le détail, il reprend le règlement d'examen des deux années de master. Aucune particularité notable n'est à signaler si ce n'est l'organisation de « grands oraux » en M1 et en M2 qui constitue un atout d'évaluation précieux, incitant les étudiants à développer leur capacité d'expression orale et leur culture générale en droit de la mer et des activités maritimes.</p> <p>Les modalités de fonctionnement des jurys ne sont pas décrites mais la composition détaillée est donnée. Plus particulièrement, les jurys du M2 sont restreints à quatre personnes, comme cela est imposé par les textes adoptés récemment dans nombre d'universités.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il n'y a pas de portefeuille de compétences et aucun suivi des compétences acquises n'est formellement effectué (autrement que par des validations d'examens classiques), ce qu'il convient de regretter.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Il n'existe aucun mécanisme de suivi propre à la formation.</p> <p>Les responsables de la formation se réfèrent au système d'enquête mis en place par l'Université (Observatoire du service d'orientation et d'insertion professionnelle).</p> <p>Or, les résultats des enquêtes réalisées ne sont guère convaincants en termes de performance du suivi : aucune donnée sur la période récente (post 2012), si l'explication tient au fait que les statistiques résultent d'une enquête à trente mois, il conviendrait peut-être de réfléchir à un suivi à court terme ; aucune information sur le devenir professionnel précis des diplômés. Les statistiques montrent que le taux d'insertion professionnelle reste moyen et en régression (environ 75 % en 2010, puis environ 50 % en 2011 et 2012). Un suivi réel et affiné (sur les métiers, les salaires) aiderait sans doute à détecter les faiblesses de la formation, permettrait de mieux ajuster l'offre aux réalités du marché de l'emploi et renforcerait l'attractivité de la formation.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Un Conseil de perfectionnement a permis depuis 2011 de procéder à des ajustements intéressants. Il comprend six enseignants-chercheurs, dont les coresponsables de la formation, et un universitaire extérieur ; s'y ajoutent un professionnel (mais est-ce suffisant au regard de l'enjeu de la professionnalisation ?) ainsi que les responsables de la scolarité et du département droit du service de documentation.</p> <p>Le Conseil se réunit un fois l'an et s'efforce de prendre en compte les réflexions des étudiants découlant du système d'évaluation qui leur est proposé.</p> <p>Il a permis de faire évoluer la formation vers une dimension professionnelle (évolution du contenu des enseignements, parrainage de la promotion de M2, mise en place d'ateliers de pratiques professionnelles).</p> <p>Un système d'évaluation par les étudiants fonctionne sur la base d'un questionnaire et une réunion de bilan avant leur départ en stage en M2.</p>
---	--

Observations de l'établissement

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**2 rue Albert Einstein
75013 PARIS**

Présidence

3, rue des Archives
CS 93837
29238 Brest cedex 3
Tél. +33 (0)2 98 01 60 00